

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-652012

174034

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 02621 Société : RAYA AIR MAROC

Actif Pensionné(e) Autre : RETRAITÉ

Nom & Prénom : BENABE Ben Abdellah

Date de naissance : 18/13/82 Casablanca

Adresse : 48, HAF RATHA, IMPASSE 80 Abdellah

Boulevard Abdellah 2292

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 123180 + 400 = 127180 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hassan BINOUALI
Psychiatre - Psychothérapeute
76, Bd. Abdelloumen
Casablanca Tél : 05 22 99 00 20
INPE 091077 98

Date de consultation : 02/08/2013

Nom et prénom du malade : BENABE Ben Abdellah Age : 31

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

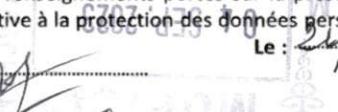
Nature de la maladie : Psychose chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 02/08/2013

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/09/23	C - N. Psy		400-	INP : 091077198 Dr. Hassan IBNOU Psychiatre - Psychothérapeute 75, Bd. Abdelmoumen Casablanca Tél. 05 22 91 091077198

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE DU CA Dr. Hind Benmoussa 1 Rue Al Othouane Tél : 05 22 39 89 73	02/08/2023	1231,80

عيادة للطب النفسي و العلاجات النفسية

Cabinet de Psychiatrie et de Psychothérapie

Dr. Hassan Ibnouali

الدكتور حسن ابن علي

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setta Casablanca
SOLIAN 100mg, cp séc B 30
P.P.V : 139,60 DH
6 118001 081776

PPV:271 DH 00
6 118001 081776
hors taxes et taxes
ricksonienne
Neuro-Linguistique
vo-Comportementale

خريج كلية الطب بباريس
مساعد أخصائي سابق بمستشفيات باريس
رئيس مصلحة سابق بسويسرا

الصعوبات النفسية و العصبية و الجنسية
التقويم الإريكسوني
البرمجة العصبية - اللسانية
العلاج المعرفي - السلوكي

PPV:271 DH 00
6 118001 081776
n E.M.D.R Europe

Casablanca, le 28.8.2023

PPV:271 DH 00
6 118001 081776
Sanofi-aventis Maroc
SOLIAN 100mg, cp séc B 30
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setta Casablanca

Benarabe

Abderszhim

139,60 x 3

Solian 100 : 1cp le

271.00 Rivotyptrop : 1cp de 305
x 3

PHARMACIE DU CAF
Dr. Hind Belhousse
1 Rue Al Othouane
Tél : 05 22 39 29 73

Dr. Hassan IBNOUALI
Psychiatre - Psychothérapeute
76 Bd. Abdelmoumen
Casablanca 761 05 22 99 00 20
INPL 091077198

Durée du traitement 03 mois مدة العلاج :